

Présentation synthétique du Budget Primitif 2019

Conformément à l'article L3313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif.

Le budget primitif permet d'inscrire les opérations de dépenses et de recettes qui seront exécutées au cours de l'exercice (du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N).

Il constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel du Département et doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année auquel il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement ; chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalent les dépenses.

| | Dépenses réelles | Recettes réelles |
|----------------|------------------|------------------|
| Fonctionnement | 2 591 M€ | 2 768 M€ |
| Investissement | 694 M€ | 517 M€ |
| Total | 3 285 M€ | 3 285 M€ |

I – Les dépenses

Au BP 19, les dépenses réelles du département s'élèvent à 3 285 M€ et se décomposent comme suit :

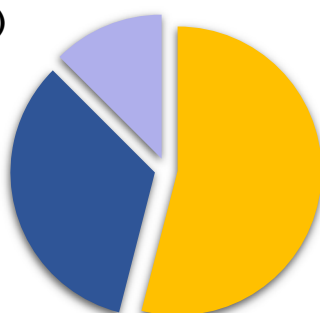
- **Section d'investissement (694 M€)** dont 240 M€ de dépenses réelles d'investissement hors dette et ligne de trésorerie :
 - o Construction, réhabilitation et entretien des collèges : 65,5 M€
 - o Infrastructures et réseaux : 64,1 M€
 - o Remboursement du capital de la dette : 154 M€

Dépenses réelles d'investissement (hors dette) :

240 M€ au BP 2019

Finances et
moyens généraux
30 M€
(12,5 %)

Solidarité
humaine
80,4 M€
(33,5 %)



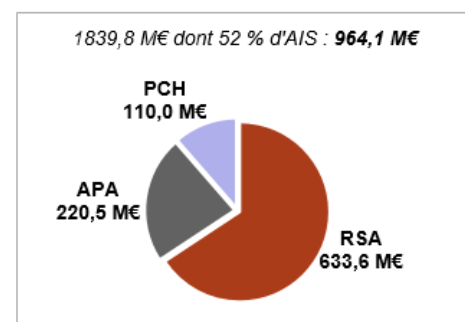
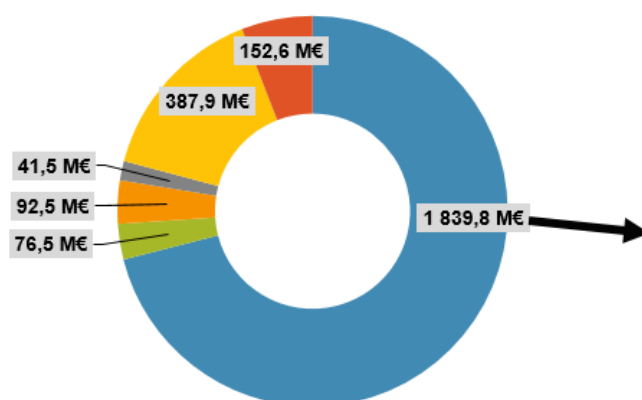
Solidarité
territoriale
129,6 M€
(54 %)

**240 M€ de dépenses
d'investissement, dont :**

- Collèges : 65,5 M€
- Infrastructures et réseaux : 64,1 M€
- Aide aux territoires : 37,9 M€
(Projets Territoriaux Structurants, Villages et Bourgs, etc.)
- Développement territorial et cadre de vie : 19,5 M€
(environnement, tourisme, etc.)
- Patrimoine départemental : 17,8 M€

- **Section de fonctionnement : 2 590,8 M€ de dépenses réelles, hors intérêts de la dette :**
 - o Dépenses au titre des Allocations Individuelles de Solidarité (AIS) : 964 M€, soit 37 % des dépenses réelles de fonctionnement, dont :
 - 634 M€ en faveur du Revenu de Solidarité Active (RSA)
 - 220 M€ en faveur de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
 - 110 M€ pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
 - o Versement des intérêts de la dette : 21 M€
 - o Masse salariale (hors assistantes familiales) : 383,6 M€

Dépenses réelles de fonctionnement : 2 590,8 M€ au BP 2019



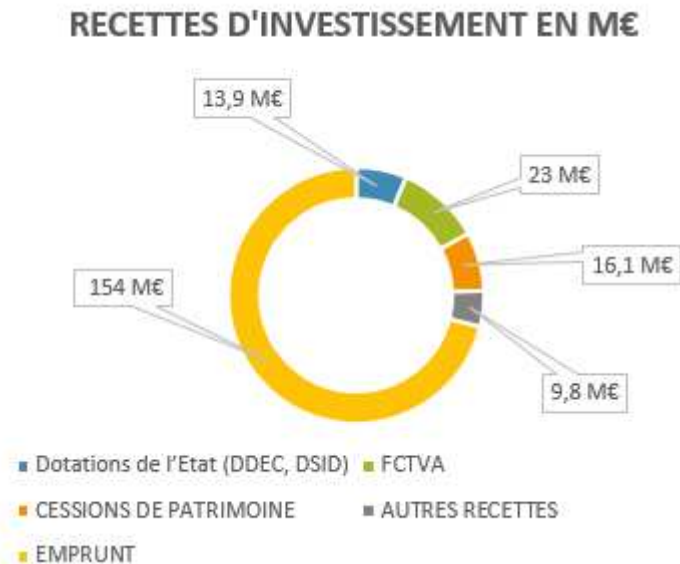
- Dépenses sociales (dont Allocations Individuelles de Solidarité)
- Collégiens (dotations de fonctionnement, entretien du patrimoine, aide à l'accès à la demi-pension, etc.)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Solidarités territoriales (culture, infrastructures et réseaux, aide aux territoires)
- Ressources humaines
- Finances et Moyens généraux (gestion des locaux, fournitures, déplacements, locations immobilières, etc.)

II – Les recettes

Les recettes réelles du département sont estimées en 2019 à 3 285 M€, soit en augmentation de 2 % par rapport à l'année 2018.

Les principales recettes réelles du département se décomposent comme suit :

- **Section d'investissement (516,8 M€)** dont 216,7 M€ hors lignes de trésorerie :

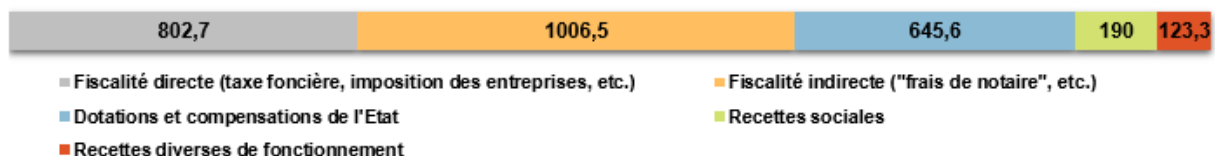


Les dépenses d'investissement sont financées à 61% par des recettes propres : épargne brute (177,3 M€) et recettes d'équipement (62,7 M€).

- **Section de fonctionnement (2 768,1 M€):**

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 463,6 M€
- o Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises : 153,3 M€
- o Droits de mutation à titre onéreux : 320 M€
- o Dotation globale de fonctionnement : 521,7 M€

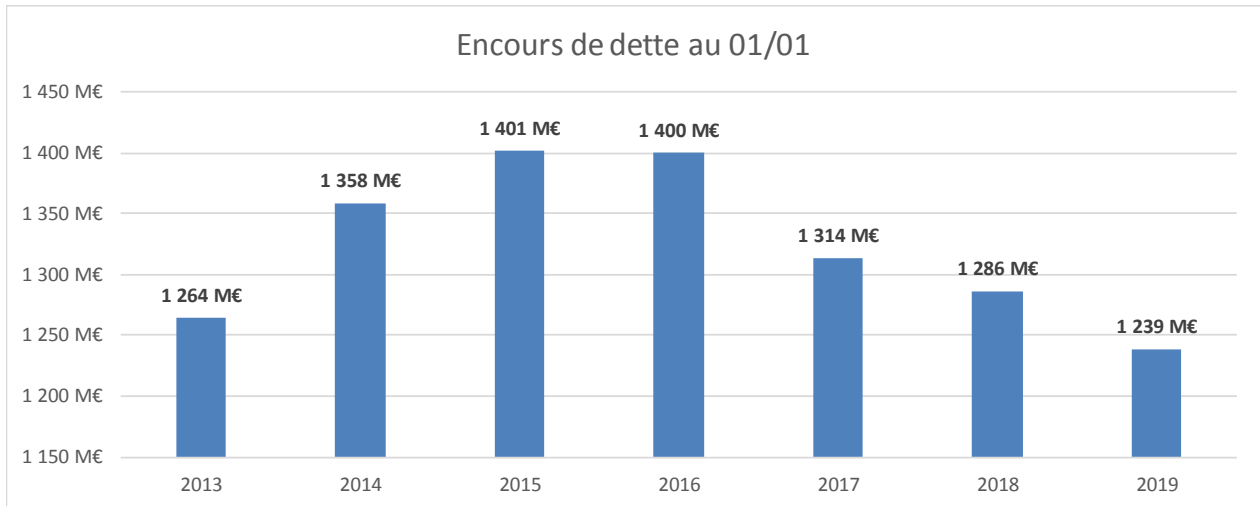
Recettes réelles de fonctionnement (en M€)



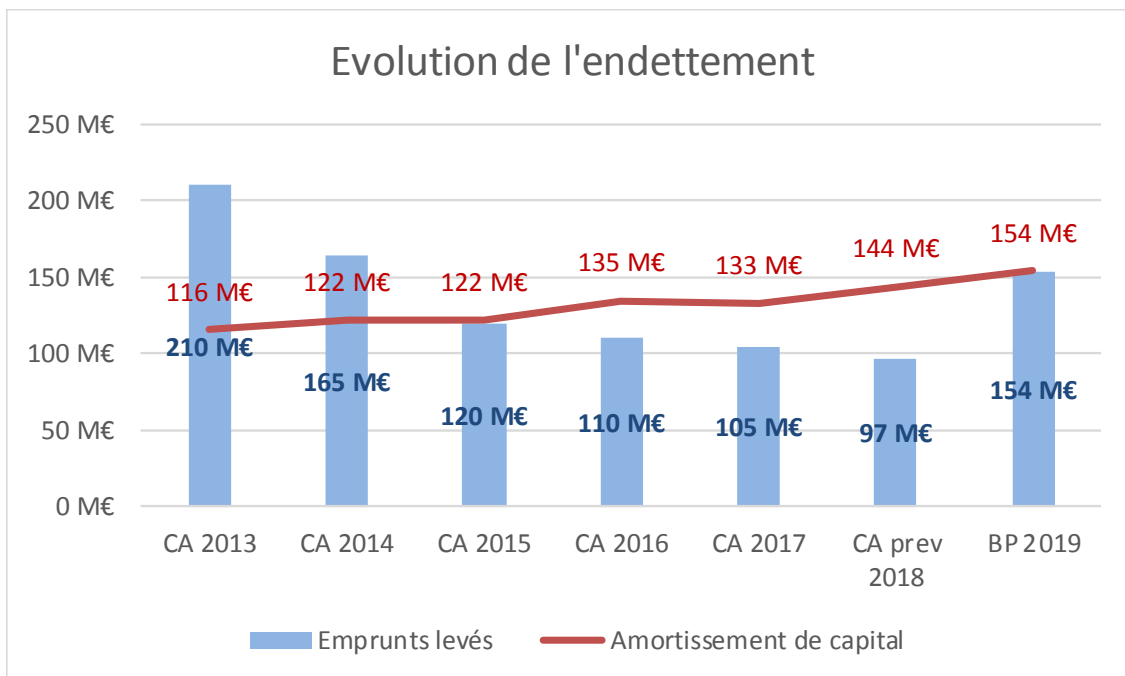
III – L'endettement

Depuis 2016, le Département poursuit sa démarche de stabilisation durable de son niveau et de sa structure d'endettement. En 2019, la stratégie d'emprunts s'articulera autour de deux axes : d'une part la maîtrise du niveau d'endettement, d'autre part une répartition équilibrée de la dette selon le risque de taux.

Au 1^{er} janvier 2019, l'encours de dette du Département du Nord s'établit au maximum à 1 239 M€ soit une baisse de -4 % entre le BP 2018 et le BP 2019.



Le Département du Nord poursuit sa stratégie de maîtrise de l'endettement avec 154 M€ d'emprunts nouveaux prévus au BP 2019 et 154 M€ de crédits consacrés au remboursement du capital.



Avec un encours de 482 € par habitant au BP 2018, le Nord se situe sous la moyenne des Départements de même strate (572 € par habitant).

Par ailleurs, l'encours de dette départementale demeure sain, sans aucun produit toxique.

